



## APPEL À RÉSIDENCE

### Studio électronique / Individuel ou collectif

Lieu : Le Shakirail, 72 rue Riquet Paris 18<sup>e</sup>

Durée : 3 mois

Période de résidence : du 5 octobre 2026 au 3 janvier 2027

Période de candidature : 1<sup>er</sup> juin au 5 juillet 2026 inclus (23h59)

#### **Description de l'association :**

Curry Vavart est un collectif artistique pluridisciplinaire qui organise et développe des espaces de vie, de création et d'activités et propose des actions culturelles sur les territoires où il s'implante. Constatant à Paris le manque d'espace de travail disponible et abordable pour la jeune création et les associations, le collectif Curry Vavart s'est organisé afin de proposer des réponses pour soutenir ces initiatives artistiques et associatives. Depuis 2011, le collectif est constitué en Association pour la gestion d'espaces temporaires artistiques (AGETA).

#### **Description du Shakirail :**

Le Shakirail est un tiers-lieu culturel et solidaire labellisé Fabrique de Territoire. Situé dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, propriété de la SNCF, ce lieu est dédié aux artistes, aux associations et à la vie du quartier. Le Shakirail est composé d'espaces partagés : ateliers équipés, salles de répétition danse/théâtre, studio multimédia, studio de musique, bureaux associatifs, cuisine partagée et jardins aménagés.

# Modalités /

## **Profil des candidats :**

Résidence de création en électronique, arduino, DIY, électro-acoustique, etc.

Le programme d'accueil s'adresse à tous les artistes, sans limite d'âge, qui peuvent témoigner d'un parcours professionnel en devenir ou significatif.

En fin de résidence, chaque artiste sera invité à présenter son travail dans le cadre d'une sortie de résidence collective et pluridisciplinaire, rassemblant les différents espaces de résidence : ateliers de construction bois-métal, atelier bijouterie-joaillerie, ateliers plasticiens, studio multimédia, studio électronique, bureaux partagés.

## **Conditions de l'accueil :**

Le/la résident.e s'engage par une convention qui fixe la nature de l'accompagnement proposé, la durée de l'accueil et le montant de la participation aux frais mensuels de 50 € par artiste et une adhésion annuelle à l'association (5€ pour les personnes physiques, 10€ pour les personnes morales).

Il est important que le/la résident.e se soit familiarisé avec le projet de l'association, via notre site internet [www.curry-vavart.com](http://www.curry-vavart.com) et [www.shakirail.curry-vavart.com](http://www.shakirail.curry-vavart.com) afin de comprendre les enjeux du travail mené bénévolement et collectivement par ses membres. Le/la résident.e consultera la Charte d'accueil des espaces proposés, qu'il devra approuver et signer.

# Fiche Technique /

La résidence proposée concerne un espace dédié annexe du Studio électronique pour travailler sur ses projets. Le/la résident·e veillera à ce que les caractéristiques du Studio électronique correspondent à ses besoins.

## **Description du Studio électronique :**

Le Studio électronique du Shakirail met à disposition du/de la résident·e un espace indépendant de 9m<sup>2</sup> dédié aux créations électroniques (électronique, arduino, DIY, électro-acoustique, etc.). Équipé en matériel (voir ci-dessous) il est également possible de bénéficier d'un accompagnement technique sur certains projets.

## **Équipement :**

- Un bureau équipé d'un ordinateur avec écran et clavier ;
- Une armoire permettant de stocker son matériel personnel (le temps de la résidence uniquement) ;
- Possibilité d'utiliser le matériel technique du Studio électronique collectif (station de soudure, multimètre, microscope, oscilloscope, pinces crocodiles, imprimante 3D, etc.) sous réserve de respecter les conditions d'usage et/ou de formation demandées ;
- Possibilité d'utiliser des éléments de réemploi à disposition dans la matériauthèque du Studio électronique ;
- Le bâtiment se compose d'un point d'eau, de sanitaires, d'une douche et d'une cuisine commune. Connexion internet en WIFI.

# Dossier de Candidatures /

## Date d'admissibilité :

Les dossiers doivent être envoyés impérativement **avant le 06 juillet 2026** par mail à l'adresse suivante : [electronique.shakirail@curry-vavart.com](mailto:electronique.shakirail@curry-vavart.com).

Précisez dans l'objet du mail : « Résidence Studio Électronique Shakirail ».

La commission de sélection se réunira rapidement pour une entrée dans le Studio électronique **le 05 octobre 2026**.

## Ce dossier devra comprendre :

- Un texte de présentation du projet ;
- Un CV complet de l'artiste ou du collectif ;
- Besoins techniques (outils, machines, etc.).